



Procès verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du jeudi 17 décembre 2020

Le jeudi 17 décembre 2020 à 10 H 30, les membres de l'Association Européenne des Sports Bourgogne-Franche-Comté, se sont réunis par visioconférence, compte tenu des conditions sanitaires liées à la crise du Covid19, en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille d'émargement, annexée au procès-verbal constituée des coupons réponses adressés par courrier postal ou par courriel confirmant les présences, signées par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'assemblée générale ordinaire est présidée par M. Robert LACROIX en sa qualité de Président de l'association. Il est assisté par M. Jean Pierre LECHEVALIER secrétaire général de l'association.

Monsieur Raymond KESSLER et Mme Françoise BENEY vérificateurs aux comptes, régulièrement convoqués sont présents,

L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

L'ordre du jour est rappelé par le Président :

Approbation du Compte –rendu de l'Assemblée Générale 2019

Rapport Moral du président

Rapport d'Activité 2019

Rapport Financier et bilan 2019

Rapport des Vérificateurs aux comptes

Budget prévisionnel 2020, et montant des cotisations 2021

Vote des différents rapports et du budget prévisionnel

Désignation des vérificateurs aux comptes

Questions diverses

Clôture de l'assemblée générale

Le Président fait remarquer que l'ensemble des pièces a été envoyé à chacun des membres.

A l'issue des différents rapports, le Président met aux voix les points suivants conformément à l'ordre du jour :

1- Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire 2019 est adopté à l'unanimité.

2 – Le rapport d'activité présenté par le Secrétaire général, est adopté à l'unanimité.

3 – Le rapport financier 2019 (compte de résultat et bilan) présenté par Hervé Goudonnet et après lecture du rapport des vérificateurs aux comptes, est adopté à l'unanimité

4 - Le budget prévisionnel 2020 est adopté à l'unanimité.

5 – Le montant des cotisations 2021 est fixé comme suit :

1) membres actifs

- 35 € par Ligue ou Comité régional

- 30 € par Comité départemental, OMS et Club omnisports

- 20 € par Club unisport, Comité de jumelage et autre association de jeunesse

- 10 € par personne physique (non représentante d'une structure)

2) membres usagers

- 10 € par personne participant à une rencontre en dehors
d'un club, d'une ligue ou d'un comité

3) membres bienfaiteurs - 50 € minimum

. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7 – Mme Françoise BENEY est reconduite à l'unanimité dans sa fonction de vérificateur aux comptes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 H 30. Il est dressé procès-verbal signé par le Président et le secrétaire général. L'ensemble des rapports est annexé au présent procès-verbal.

Le Secrétaire général
Jean Pierre Lechevalier

Le Président
Robert Lacroix